



Pourquoi adhérer au dispositif Imprim'Vert® ?

Toute activité a des impacts sur l'environnement mais c'est à chacun d'entre nous de se donner les moyens de les diminuer. Le dispositif national Imprim'Vert® vous propose de mettre en valeur votre engagement en faveur du respect de l'environnement et de la sécurité des employés.

Qui peut adhérer au dispositif ?

Les sites de production d'imprimés d'information, de communication, d'emballages ou de production de formes imprimantes peuvent prétendre à l'obtention de la marque Imprim'Vert®.

Comment puis-je adhérer au dispositif ?

Pour pouvoir adhérer au dispositif, vous devrez respecter le cahier des charges qui se compose de 3 points :

- une bonne gestion des déchets (chimies de prépresse, encres et boîtes d'encres, solvants, chiffons de nettoyage, DEEE)
- la sécurisation des stockages de produits neufs et des déchets (mise sur rétention des stockages importants, marquage et kit d'intervention pour les moindres stockages)
- la non-utilisation de produits étiquetés « toxique » pour l'homme
- la communication environnementale pour les professionnels dotés d'un comptoir d'accueil

Le référent Imprim'Vert® du département vous rendra visite pour réaliser un diagnostic et présentera ensuite votre dossier de demande au comité régional d'attribution de la marque.

Quels sont les justificatifs à apporter ?

Les pièces justificatives à présenter dans le dossier de demande sont :

- les bordereaux de suivi des déchets, les contrats ou factures de collecte
- les photos, les devis, les factures pour les rétentions, marques et kit d'intervention
- la signature de la charte Imprim'Vert

Quels sont les avantages ?

Adhérer à Imprim'Vert® c'est prouver votre engagement en faveur de l'environnement. Vous serez référencés et vos coordonnées apparaîtront sur le site dédié au dispositif. Vous aurez un accès à l'espace Imprim'Vert sur le site internet.

Infos supplémentaires :

www.imprimvert.fr